

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2025

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2025 (accusé de réception du 06/10/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de Locronan

La communauté d'agglomération est informée régulièrement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme menées par les communes membres. Celles-ci étant compétentes en ce qui concerne la planification du droit des sols, QBO est associée aux procédures en tant que personne publique associée au titre des compétences habitat et mobilités.

La commune de Locronan est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 juillet 2012. Une procédure de modification simplifiée a été prescrite par arrêté municipal le 28 juillet 2025.

Le projet de modification simplifiée porte exclusivement sur la suppression d'un emplacement réservé figurant au PLU approuvé en 2012. L'assiette concernée d'une superficie de 2 695 m² était figée au bénéfice de la commune afin que celle-ci y aménage un espace vert.

La commune justifie cette demande de suppression par la définition d'un projet de logements sur les parcelles cadastrées n°AA 15 et AA 16, zonées pour partie en zone naturelle et pour partie en zone 1AUh. La procédure de modification simplifiée n'impacte pas ce zonage.

Le plan-masse de la future opération de logements prévoit la réalisation d'une aire de stationnement sur la portion des parcelles aujourd'hui grevées par l'emplacement réservé. Aussi, la commune souhaite le supprimer pour permettre cet aménagement.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Locronan.